

Compte rendu du Conseil Municipal
Vendredi 17 juin 2011 à 20h30

Présents :

Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie, Madame CHOQUET Christine

Messieurs : GODE Philippe, DIVOUX Etienne, FAURE François, PASCAL Jean-Pierre,
RIGAL Frédéric,

Absents excusés LAUZE Marie-Christine, pouvoir à CHOQUET Christine,

DELEMAR Hugues pouvoir à Frédéric RIGAL

VEDRINES Jean Luc

Secrétaire de séance : Philippe GODE

- **Le Compte-rendu du Conseil Municipal du Mercredi 11 mai 2011 est approuvé à l'unanimité**

Vote : 10 Pour

- **Recrutement d'un agent recenseur pour janvier 2012**

Coordonnateur : la secrétaire Colette Chapelain

Recrutement d'un Agent recenseur : Mr le Maire propose de délibérer sur les modalités du recrutement de l'agent en vue d'effectuer le recensement des habitants de la commune. Il propose de délibérer sur les principes proposés par les directives de l'INSEE et de fixer les rémunérations sur les bases suivantes à savoir :

1.50€ par bulletin individuel

1.00€ par feuille de logement

15 € par séance de formation

+ Frais de déplacement au tarif en vigueur.

Proposition acceptée à l'unanimité par le conseil

Vote : Pour : 10

Mr le Maire propose au conseil municipal la candidature de Mr Jacques BERNARD. Ce dernier a travaillé longtemps pour la Commune auprès du secrétariat, connu et reconnu par tous.

Un arrêté du Maire suivra pour valider cette proposition.

- **Agence de l'eau :**

Délibérations

1- Demande de subvention pour le financement du captage de la Boissonnade : 4750 € (délibération du 19/03/2009)

2-Conformité des captages de Rodet et de la Boissonnade : 28.337 € de factures sont déjà réglés (honoraires)

Montant total prévu : 35.887 € HT (délibération du 18/05/2010)

Un avenant à ces deux délibérations doit être rédigé dans ce sens :

« La Commune autorise le Conseil Général de la Lozère à percevoir la subvention attribuée à la commune par l'Agence de l'eau afin de la lui reverser ».

Vote : 10 pour

➤ **Décision modificative au budget principal**

A-Conditions du recrutement de Pierre Martino par la Commune, à partir du 1er août (8 heures par semaine).

Pour le reste de l'année 2011, sa rémunération rentre ainsi dans le budget communal en charge de personnel.

2600 euros doivent donc être affectés en supplément à ce poste : Mr le Maire propose de rentrer la recette de la taxe additionnelle de droits de mutation (non budgétisée) pour contribuer à un nouvel équilibre du budget.

B- Pour améliorer le bâtiment communal qui contient la mairie, il est nécessaire de transférer les 10.000 € prévus en investissement pour l'aménagement de la voirie "Les Lumières" (qui est ajourné) au financement de ce nouveau projet (contrat de maîtrise d'œuvre : architecte).

C- Il est nécessaire de prendre 800€ qui sont inscrits au programme d'aménagement de voirie 2011 et de les affecter au programme intempéries 2008 pour financer les compléments de travaux demandés sur la voirie "Le Salt"

Vote des décisions modificatives : 10 pour

➤ **Affectation des subventions du Conseil General PEVC, Programme globalisé (voirie)**

Délibération : affectation des 8097 euros de pour le programme départemental de voirie : lotissement de La Corniche et Le Raynaldès.

Vote : 10 pour

➤ **Programme d'équipement départemental du Conseil Général :**

Affectation de la subvention (6200 €) au Programme de travaux sur la Commune : jusqu'à 50 % de subvention de 12.400 €TTC

- Travaux du Carrefour d'Appias (Enrochements, passages busés réalisés), Mur de soutènement de la voie de la Lieure
- Reprises du revêtement de la voirie à Valbécède (prolongement jusque chez M. et Mme Prohin), l'Espi, et dans le village

Vote :10 pour

➤ **Délibération pour une demande de subvention dans le cadre des amendes de police**

30 % sur 2.500 €

pour la signalisation des lieux-dits (uniformisation) sur la Commune

La Mairie profite des commandes groupées pour l'achat des panneaux. La pose de ces derniers sera effectuée par l'Agent Communal.

Vote : 10 pour

➤ **Demande de subvention : Association de Châtaignes et Marrons**

100 € attribués l'An passé

Vote : 10 pour

➤ **Non renouvellement du contrat Mme Aurélie TEISSIER (2 h / sem., ménage Mairie et salle du conseil)**

Proposition nouvelle : Mme Stéphanie Willems, qui occupe l'appartement communal au dessus du secrétariat.

Vote : 10 pour

➤ **Animations culturelles**

• **Fête des Ecoles le 24 juin**

18 h 30 ouverture de l'expo "Au fil de l'eau"

19 h Spectacle des enfants

20 h repas tiré du sac

Soirée : feux de la St-Jean

• **Le marché à Saint Roman de Tousque : à partir de mercredi 06 juillet jusqu'au mercredi 31 août.**

• **Exposition des photographies de Samuel BOLLENDORF au temple de La Boissonnade :**

"En marche forcé - les oubliés de la croissance chinoise » "

Vernissage le mardi 12 juillet à 18 heures. Exposition jusqu'au 24 juillet

Soutien Financier de la Communauté de Communes pour confectionner l'éclairage.

La Commune diffuse les affiches, les invitations et assure l'exposition.

Elle se charge de l'organisation de la cérémonie du vernissage : boissons, apéritif.

Toute personne souhaitant participer aux permanences de l'exposition

(10 h 30 - 12 h et 15 h - 18 h 30) peut se manifester auprès du secrétariat de la Mairie, ou bien le jour du vernissage

• **Samedi 16 juillet 21 heures Soirée Jazz au Temple de la Boissonnade "Trio A3"**

• **Mercredi 27 juillet 21 heures : Représentation théâtrale de la troupe des « Baladins de la Tour » (une seule représentation) sur le parking de la Mairie.**

• **Lundi 15 août : Kermesse de l'Association Culturelle de la Vallée Française**

• **Vendredi 26, Samedi 27 et Dimanche 28 Août : Fête de St-Roman**

➤ **Délibération concernant le poste de Véronique Guélau (Emploi de Vie Scolaire à l'école de St-Roman). Le Conseil Municipal déplore la suppression du poste d'EVS sur l'école de St-Roman de Tousque (rupture brutale du contrat)**

Vote : 10 pour

➤ **Village de vacances :**

Piscine :

Des travaux de mise aux normes de la piscine ont été réalisés sur demande l'ARS

(Agence Régionale de Santé) : agrandissement et réfection du pédiluve, mise en place d'un système pédichlore en accord avec le responsable de l'ARS, emplacement de la douche sur pédiluve, mise en place d'une grille pour évacuation des eaux pluviales en amont de la rampe d'accès au pédiluve, mise en place d'une grille sur fond de plage pour l'élimination des eaux stagnantes devant le pédiluve.

Prévision d'un petit local technique destiné au stockage des bidons d'acide et de chlore.

Maçonnerie : vérification et consolidation du scellement des pierres des murs et murets.

- **Acquisition d'un désherbeur thermique par la Commune** pour l'entretien des lieux publics (terrain de jeux par exemple).

La séance est levée à 23 heures



Désherbeur thermique